



Adoption d'un animal auprès de la SPA : il faut respecter les clauses du contrat

Publié le 09 juin 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Attention :

Cet article est ancien, l'information n'est peut-être plus exacte.

Vous pouvez néanmoins consulter cette page.

[AFFICHER L'ARTICLE PÉRIMÉ](#)